



Retrait de points suite à alcoolémie

Par **franck6419**, le **25/08/2010 à 10:51**

Bonjour,
J'aimerais savoir, le nombre maximum de points qu'on peut me retirer de mon permis probatoire suite à une conduite en état d'ivresse de 0,5 gr/litre d'air expiré (1gr/sang). Il me reste actuellement 6 pts. Merci

Par **fif64**, le **25/08/2010 à 10:56**

6 points et une suspension de permis.

Pour plus de détails, se référer au post ci-dessus dans la rubrique adéquate

Par **jeetendra**, le **25/08/2010 à 17:34**

Bonsoir, faites un stage de sensibilisation à la sécurité routière pour récupérer 4 points, vous sauverez ainsi votre permis de l'invalidation administrative, cordialement.

Par **Tisuisse**, le **25/08/2010 à 23:01**

Bonjour,

A Franck,

Pourquoi dites-vous qu'il vous reste 6 points sur votre permis ?

Quand avez vous passé votre permis ?

Est-ce par AAC ou en formule normale ?

Depuis l'obtention de votre permis, avez-vous fait l'objet de retraits de points ?

Date exacte de ces retraits et nombre de points retirés ?

Avez-vous déjà fait un stage ?

Si oui, à quelles dates ?

Votre contrôle d'alcoolémie s'est passé quand ?

Avez vous reçu un PV qui vous a été remis en mains propres par les agents verbalisateurs ?

Si oui, cas 4, cas 4 bis ou cas A ?

Avez-vous payé ce PV ?

Si oui, à quelle date ?

A réception de ces infos, de toutes ces infos, je vous dirai si vous pouvez éventuellement sauver votre permis ou non.